

COMMUNE DE ROUSSIEUX
26510

2026 - 002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2-20022026

Séance du 20 février 2026

Date de convocation : 09/02/2026

L'an deux mille vingt six le 20 février à 20 heures 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Didier GIREN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, GIREN Didier, MILLOT Lukas

Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine et M. ROBERT Didier

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 16 950.56 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : + 14 474.37 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : + 21 182.89 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : + 4 235.69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de - 22 798.00 €

En recettes pour un montant de : + 13 455.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 110.67 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 110.67 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 13 599.39 €

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 20 février 2026

Le Maire, Didier GIREN



Didier GIREN
Maire
16 mars 2026